

Image not found or type unknown



Mise en demeure de la société be2 gmbh

Par **VERONIQUE**, le **05/08/2010** à **16:36**

Bonjour, rnje viens de recevoir un mise en demeure pour une somme de 195,40 Euros, et je ne comprends pas... j'ai été sur google et j'ai tapé le nom de cette société, et j'ai découvert toutes les plaintes relatives à ladite société.rnSi je ne donne pas suite à cette mise en demeure, aurai-je des ennuis ? rnMerci pour vos réponses, et bon courage aux autres membres qui ont eu les mêmes soucis que moi.rnBonne journée à toutes et à tous